Ecole Notre Dame de Bodilis

Règlement intérieur

Année 2018-2019

A conserver tout au long de l'année et à consulter si besoin

Organisation de l'école

Voici la répartition par classe :

- PS : Mme Isabelle Tobie avec 18 élèves en septembre puis 23 élèves en janvier
- MS/GS: Mme Nathalie Mer-Appéré avec 25 élèves
- CP/CE1 : Mme Christelle Corre avec 24 élèves
- CE2/CM1 : Mme Anne-Laure Cadiou avec 23 élèves
- CM1/CM2 : Mme Marion Le Pors avec 25 élèves
- **Mme Julie Berthouloux** qui a en charge le poste d'adaptation est en congé maternité. Elle est remplacée par Pascale Le Coz.

L'équipe pédagogique est complétée par :

– M. Fabienne Madec, qui assure la garderie du matin, la préparation et le service des repas.

– Mme Tatiana Calvez, qui accompagne les enfants de la classe de PS, assure le service à la cantine, l'aide aux devoirs le soir, la surveillance de la cour, de la sieste et l'entretien des locaux.

– Mme Sandrine Cholet, qui aide en MS-GS ainsi qu'en CP-CE1, assure le service à la cantine, la garderie du soir, la surveillance de la cour et l'entretien des locaux.

– Mme Aurélie Lorleac'h assure l'entretien des locaux.

Mr Lionel Cornou, directeur, sera présent à l'école le lundi jusque 15h et le jeudi à partir de 15h30. N'hésitez pas à le contacter au 06.88.92.35.21 ou par mail à l'adresse suivante : lionel.cornou@enseignement-catholique.bzh

Mme **Karen Piton** assure la comptabilité du groupe scolaire. Cette année, elle sera présente à l'école le lundi toute la journée, le mardi matin et le jeudi après-midi. Si besoin (question concernant les factures...), vous pouvez la joindre à l'école sur ces créneaux ou lui envoyer un mail à l'adresse suivante : karen.piton@enseignement-catholique.bzh .

Suite du sondage concernant le pédibus :

La municipalité a réfléchi courant juin à la mise en place d'un **pédibus** : un adulte serait chargé d'accompagner les enfants venant le matin et rentrant le soir à pied. L'adulte partirait de Maner Soul et accompagnerait à pied les élèves en passant par les différents lotissements. Il en serait de même le soir avec un départ de l'école jusqu'à Maner Soul. Suite à un sondage, il semblerait qu'une quinzaine d'enfants pourrait profiter de ce service. **Une réunion est proposée par la mairie le jeudi 6 septembre à 18h au pôle enfance pour décider ou non de la mise en place de ce service et réfléchir à son organisation. Il est important que les familles concernées soient représentées.**

Horaires de la journée :

- La semaine est organisée en 4 jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Les cours auront lieu **de 8h45 à 12h puis de 13h30 à 16h30** pour tous les enfants de l'école.
- Le matin, nous demandons à tous les élèves (de primaire et de maternelle) de rentrer par le portail principal de la cour entre 8h15 et 8h45.

Les enfants sont accueillis dans la cantine de 7h30 à 8h15 puis dans la cour **à partir de 8h15**.

Pour accéder à la garderie entre 7h30 et 8h15, les enfants passeront par le portail du fond, près de la cantine ou la porte près du pôle enfance. Le portail principal restera fermé à clé jusque 8h15.

L'accueil des enfants de petite section se fera dans la salle de motricité à partir de 8h30: ils s'y rendront en passant par le couloir donnant sur la cour.

ATTENTION : nouveauté concernant l'accueil des élèves, à compter du lundi 10 septembre.

L'accueil des enfants de MS/GS se fera par la porte de la classe donnant sur la cour.

Les enseignantes seront présentes dans la classe à 8h30 pour accueillir les élèves. Il n'y aura plus de récréation le matin entre 8h30 et 8h45. Fabienne et Sandrine seront à l'entrée de l'école entre 8h30 à 8h45 pour accueillir les élèves qui se rendront ensuite dans leur classe respective.

L'équipe éducative a pris cette décision pour les raisons suivantes :

- **Gagner du temps pour les apprentissages : les enfants seront prêts à travailler dès 8h50 car ils seront déjà dans leur classe avec leurs affaires sorties.**
- **Eviter des conflits dès le matin sur la cour qui peuvent empoisonner les enfants dans leurs apprentissages**
- **Ces 4 ¼ d'heures supplémentaires remplacent le temps d'APC (le soutien après l'école) qui pouvait être stigmatisant ou faisait perdre confiance aux élèves dans leur capacité d'apprentissage. A la place, cette aide sera fournie sur le temps scolaire.**

- La sieste commencera à 13h pour les enfants (de petite et moyenne sections) qui **déjeunent à la cantine**, à 13h 30 pour les autres qui devront donc être **conduits dans la cour à leur retour.**

Il n'est pas permis aux parents de conduire leur enfant à la sieste entre 13h15 et 13h30.

- A midi, tous les enfants déjeunant à la maison attendront leurs parents ou la personne habilitée dans le hall. A 16h30, seuls les enfants de petite, moyenne section le feront.

- Pour les élèves déjeunant à la maison, l'accès à l'école ne sera possible qu'à partir de 13h15.

- Une garderie est assurée à partir de 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18h30.

- Le matin, elle se tient dans la cantine et est assurée par Mme Fabienne Madec.

Les enfants arrivant très tôt le matin (en particulier avant 7h45) ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner à l'école.

- En fin de journée, un goûter sera tout d'abord servi aux enfants qui restent à la garderie. **Pour faciliter la sortie de l'école, les enfants de primaire restant à la garderie pourront jouer entre la structure et la cantine sous la surveillance de Tatiana et les enfants qui attendent leurs parents devront rester près du portail avec l'enseignante.** Ensuite Tatiana proposera un goûter aux enfants de primaire présents. Sandrine s'occupera des enfants de maternelle. Elle ira les chercher dans le hall d'entrée à la fin de la sortie des élèves puis leur servira le goûter. Les maternelles resteront au plus tard jusqu'à 17h45 dans la salle de motricité. Ceux qui sont encore présents à cette heure-là seront conduits à la garderie.

Une aide aux devoirs est proposée, sauf le vendredi, sous la conduite de Tatiana de 17h à 17h45. Des bénévoles viennent également encadrer les enfants présents certains soirs de la semaine.

Ceci ne doit cependant pas dispenser les parents de contrôler le travail à la maison.

Sécurité :

En dehors des heures scolaires, il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école sans autorisation. En cas d'oubli d'un manuel ou d'un cahier, les enfants sont autorisés à revenir à l'école mais ils doivent impérativement s'adresser à un adulte assurant la surveillance. (en particulier Mme Tatiana Calvez à la garderie.)

Pour bien assurer la sécurité des enfants dans l'enceinte de l'école, **la porte d'entrée donnant sur le hall sera fermée à clé pendant les heures de classe.** Il faudra donc passer par la cour pour pénétrer dans les locaux. Les portes donnant sur la cour de l'école seront aussi fermées.

Nous demandons à tous les parents de **bien veiller à la fermeture des portes et des portails.**

L'utilisation de la structure installée dans la cour est interdite en dehors des heures d'école.

Nous tenons aussi à ce **que les parents fassent très attention à leurs enfants lorsqu'ils leur sont remis à la sortie des classes**, le parking étant très dangereux.

Il est important que chaque adulte venant chercher un enfant en assure la sécurité lors des arrivées et des départs.

Pour cela, nous demandons aux personnes qui viennent chercher les enfants de sortir des voitures et de s'avancer à l'entrée de l'école. Les enfants ne sortiront qu'à l'appel de leur nom **quand l'enseignante de surveillance aura vu l'adulte concerné.**

Les enfants de maternelles seront confiés seulement à une personne majeure à la sortie de l'école et à la fin de la garderie.

Nous comptons sur chacun pour respecter les axes de circulation du parking (en voiture ou à pied). Merci de rouler lentement (10 km/h) lorsque vous quittez le parking. Aucun enfant ne doit se retrouver au milieu du parking. **Nous demandons aussi de se garer en marche arrière pour faciliter les départs et éviter de percuter malencontreusement un enfant.** Merci de ne pas occuper les places trop longtemps.

Pour les élèves ayant des rendez-vous sur le temps scolaire, il est demandé aux parents de les prendre et les raccompagner jusqu'à leur classe.

Ponctualité :

Il est impératif que tous les enfants arrivent à l'école à l'heure, même en maternelle. Nous demandons également que tous les parents des enfants de Petite Section aient quitté la salle de motricité à 8h45.

Nous demandons à chaque parent de veiller à respecter les horaires, les retards perturbant la mise en route de la journée.

Il est également demandé que les enfants qui ne restent pas à la cantine **quittent l'école avant 12h10**. Les enfants toujours présents à cette heure-là seront conduits **à la cantine ou sur la cour.**

De même, à 16h45, tous les enfants encore présents rejoindront la cantine pour le goûter de la garderie.

Absences :

S'il s'agit d'une absence prévue, il est nécessaire d'en avertir l'enseignante auparavant.

Au retour de l'enfant, la justifier obligatoirement par un mot écrit des parents.

En cas d'absence non prévue (maladie ou autre), téléphoner à l'école le matin (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) puis **fournir une explication écrite lors du retour de l'enfant.**

Nous insistons pour que les rendez-vous médicaux soient pris hors temps scolaire.

Nous rappelons aussi que chacun est tenu de respecter le calendrier scolaire officiel (en particulier pour les dates des vacances, les week-ends.) Le travail scolaire **ne sera pas fourni en avance.**

Si des élèves de primaire sont trop souvent absents, nous sommes tenus d'en informer l'Inspection Académique.

Propreté, santé, hygiène :

Par respect pour les autres et pour lui-même, il est important que chaque enfant arrive propre à l'école.

Une **tenue simple et pratique est recommandée, surtout en maternelle.**

L'éducation à l'hygiène s'acquiert par des habitudes quotidiennes de propreté.

Aucune école n'étant à l'abri des poux, nous vous demandons d'être vigilants et de surveiller fréquemment la tête de vos enfants. Afin d'éviter une épidémie, nous souhaitons être avertis le plus rapidement possible si vous constatez leur présence sur la tête de votre enfant.

Nous signalons également que les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants (traitements médicaux en cours ou autres) sauf en cas de projet d'accueil spécifique.

Nous vous demandons de garder à la maison **les enfants fiévreux** jusqu'à guérison complète et de respecter les évictions scolaires (varicelle...)

Aucun enfant n'est autorisé à rester dans les classes pendant les récréations.

De même, un enfant ne peut être exempté de sport sans présentation d'un justificatif écrit.

Nous tenons également à vous rappeler combien il est important de **respecter le temps de sommeil** d'un enfant pendant sa scolarité. L'heure du coucher ne doit donc pas être trop tardive.

Discipline :

Chaque enfant doit connaître et respecter les règles de vie dans sa classe mais aussi dans les autres lieux de l'école. La vie en collectivité suppose des contraintes que tous, petits et grands, doivent accepter.

Un règlement est mis en place par l'équipe éducative et chacun doit s'efforcer de le respecter.

Nous insistons sur la politesse à l'égard de tous les adultes présents à l'école et aussi à l'égard des autres enfants. Les gestes violents et les propos déplacés seront sanctionnés

Les enfants arrivant à l'école doivent bien sûr saluer les adultes rencontrés. Il en va de même le soir lors de la sortie des classes.

Rencontre avec les enseignants :

Un suivi efficace de la scolarité impose un dialogue entre parents et enseignants.

En début d'année, chaque enseignante proposera une réunion pour tous les parents de sa classe. C'est pour elle l'occasion de présenter le programme de l'année ainsi que les projets, de répondre aux questions que chacun peut se poser après quelques semaines de classe.

Il est important que chaque famille participe à cette réunion.

Nous souhaitons également que tous les parents rencontrent l'enseignante de leur enfant lors d'un entretien individuel : ceci doit se faire **au minimum une fois au cours de l'année**.

Pour cela, il est préférable de prendre rendez-vous à l'avance.

Si l'enseignante le juge utile, elle pourra lui aussi vous contacter.

Certaines enseignantes organiseront d'ailleurs des rencontres systématiques avec chaque famille, en présence ou non des enfants.

Des informations à ce sujet vous seront communiquées lors des réunions de classe.

Le matin, si vous avez des informations à donner ou des questions à poser à l'enseignante de votre enfant, vous passerez par la personne de surveillance sur la cour. Les enseignantes étant alors en train de préparer leur classe, elles n'ont pas forcément le temps de vous recevoir. Pensez aussi à utiliser l'agenda ou la pochette de liaison.

Scolarisation des élèves handicapés :

Mr Didier Jouberton est l'enseignant référent pour l'année 2018-2019 concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Il peut recevoir les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés, conseiller sur les démarches à effectuer, et réalise chaque année une évaluation des projets mis en place. Il sert de lien entre l'école, la famille et la Maison du handicap à Quimper.

Cantine :

Nous demandons toujours à chacun de s'inscrire le vendredi matin pour la semaine suivante. Merci d'y penser dès le début d'année.

Pour les maternelles, il est demandé aux parents de venir cocher la fiche mise à disposition :

- Dans le couloir à l'entrée près des toilettes.

Les parents de CP le noteront dans le cahier de leçons le jeudi soir.

Les élèves de CE1, CE2 et CM doivent être capables de le dire par oral le vendredi matin.

En cas d'imprévu, un enfant non-inscrit pourra tout de même rester à la cantine.

Ces modifications de dernière minute doivent cependant rester exceptionnelles.

La présence des enfants est contrôlée au jour le jour et, en fin de mois, le coût des repas est noté sur la facture (avec les autres frais de scolarité).

Goûter :

Les enfants des classes de C.P., C.E. et C.M. peuvent apporter un petit goûter dans leur cartable chaque jour pour la récréation du matin **(pain, fruits, produits laitiers...) Dans le cadre de la prévention contre l'obésité précoce, l'école recommande aux parents d'éviter les goûters trop caloriques.**

Un enfant qui déjeune très bien peut en effet facilement se passer de cet en-cas. **En maternelle, seule une boisson (eau, jus de fruit) est proposée vers 10h.**

Vêtements :

Pour le sport, nous demandons **aux enfants de primaire** de laisser à l'école une paire de chaussures en bon état et un pantalon de jogging et une paire de chaussette, même un peu usagé, **le tout placé dans un sac approprié et marqué.** Nous leur demandons aussi d'apporter **une bonne paire de chaussons bien fermés à l'arrière** et de préférence avec **une semelle de feutre.**

Les petits de maternelle devront avoir une tenue de rechange dans leur sac.

Rappel important : Pour éviter les pertes, il faut marquer tous les vêtements que les enfants sont amenés à retirer: manteaux, blousons, gilets, sweats, pulls, bonnets, gants, écharpes…

Assurances :

Tous les élèves bénéficient d'un contrat commun dont les garanties sont énoncées dans le fascicule joint que nous vous demandons de conserver toute l'année. Ce contrat est souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, spécialisée dans l'assurance des écoles catholiques. Il couvre également les bénévoles intervenants à l'école. Ce contrat couvre la partie « Individuelle accident ».

Tarifs :

Cantine : 3,30 € le repas (½ tarif à partir du troisième enfant toute l'année)

Garderie : le matin, 1,20 € si arrivée avant 8h (+ 0,80 € si petit déjeuner) 0,60 € si arrivée après 8h

Le soir, 1,95 € de 16h45 à 17h30 (goûter compris) 0,60 € la ½ heure au-delà de 17h30

(½ tarif à partir du troisième enfant également toute l'année)

Scolarité (coût mensuel):

- **Primaire et Maternelle:** 21 € par enfant **(½ tarif à partir du troisième enfant tout l'année)**

La facturation des sorties, d'un montant de 2€, est mensualisée et comprise dans le tarif ci-dessus.

Vous recevrez en début de chaque mois une facture qui regroupe les frais de scolarité, de cantine et de garderie du mois précédent. Si certaines personnes souhaitent effectuer leurs règlements par prélèvement automatique, nous leur demandons de remplir la fiche jointe et de la transmettre dans les plus brefs délais. (joindre le document complété et un RIB en cas de première demande ou en cas de changement d'identité bancaire)

N.B. : **Nous rappelons que tous les déplacements en car sont pris en charge par l'association des parents d'élèves, ainsi que les spectacles et animations ne nécessitant pas de déplacement.**

Anniversaires :

Par respect pour tous les enfants et dans un souci de conserver un esprit de bonne camaraderie dans les

classes, nous vous demandons de **ne pas faire parvenir vos invitations par le biais de l'école**. Les enfants peuvent bien entendu continuer à fêter leur anniversaire en classe en apportant des bonbons (merci de veiller à en apporter une quantité raisonnable)

Dates officielles du calendrier scolaire

Rentrée scolaire 2018	Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint 2018	A la fin des cours du samedi 20 octobre 2018 Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël 2018	A la fin des cours du samedi 22 décembre 2018 Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver 2019 vacances de février 2019	A la fin des cours du samedi 9 février 2019 Jour de la reprise le lundi 25 février 2019
Vacances de printemps 2019 vacances de Pâques 2019	A la fin des cours du samedi 6 avril 2019 Jour de la reprise le mardi 23 avril 2019
Pont de l'Ascension 2019	A la fin des cours du mercredi 29 mai 2019 Jour de la reprise le lundi 3 juin 2019
Grandes vacances 2019	A la fin des cours du samedi 6 juillet 2019

Nous espérons accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages et tout mettre en œuvre pour que chacun trouve sa place et soit heureux au sein de l'établissement.

Nous espérons aussi que chaque parent s'y sente bien accueilli.

A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire.

L'équipe éducative

Merci à chaque parent de bien vouloir signer ce règlement intérieur.
Compléter et signer le bon ci-dessous et le ramener à l'école.

Nom : …..... Prénom : …....

Mr et (ou) Mme …..... parents de …..... en classe de

…....., a pris connaissance du règlement intérieur de l'école Notre dame de Bodilis.

Fait à …....., le …....

Signature.